



Procès verbal **Conseil Municipal du 09 décembre 2011**

L'an deux mille onze, le neuf décembre à 8 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : Mmes CHAUVIAT Annabelle, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, NUNES Albertino, RIEU Christian.

Absents excusés : Melle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Mme PHERIVONG Eliette.
Mme GILOPPE Monique a donné pouvoir à Mme VANNESTE Marie-Thérèse.
Mme MARIS Elisabeth a donné pouvoir à Mr HERITIER Gérard.
Mr BOULLENGER Bertrand a donné pouvoir à Mr GRANDIDIER Bruno.
Mr ARNAUD Francis.
Mr CORDOVA Luc.

Secrétaire de séance : Mme PHERIVONG Eliette.

0- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2011.

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes CHAUVIAT, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Melle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mme GILOPPE a donné pouvoir à Mme VANNESTE.

Mme MARIS a donné pouvoir à Mr HERITIER.

M. BOULLENGER a donné pouvoir à M.GRANDIDIER.

1- Création d'un SIVU Montereau sur le Jard- Rubelles- Saint Germain Laxis - présentation des statuts.

Madame le Maire rappelle la réflexion menée depuis un an avec les Communes de Montereau sur le Jard, Rubelles et Saint Germain Laxis pour soutenir le projet de création et de gestion d'une micro-crèche porté par l'Association Enfance Eveil, dont le siège social est fixé à la Mairie de Saint Germain Laxis,

Le conseil décide de :

- demander à Monsieur le Préfet la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec les communes de Montereau sur le Jard, Rubelles, Saint Germain Laxis,
- approuver les statuts du SIVU annexés à la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire à signer ces statuts,
- proposer que les trois communes abondent, par délibération modificative de leur budget général, le budget du SIVU à hauteur de 10.000€ afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagement du local qui sera mis à disposition de l'association pour la micro-crèche.

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes CHAUVIAT, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Melle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mme GILOPPE a donné pouvoir à Mme VANNESTE.

Mme MARIS a donné pouvoir à Mr HERITIER.

M. BOULLENGER a donné pouvoir à M.GRANDIDIER.

2- Modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2012 afin de pouvoir assurer l'avancement d'un agent par promotion interne.

Le Conseil décide de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ce point a été adopté :

Pour : 13-

Mmes CHAUVIAT, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER, LEMENE, NUNES, RIEU.

Melle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mme GILOPPE a donné pouvoir à Mme VANNESTE.

Mme MARIS a donné pouvoir à Mr HERITIER.

M. BOULLENGER a donné pouvoir à M.GRANDIDIER.

3- Décision du Maire :

N° 11-08 du 25/11/2011 : Adoption de la convention de mise à disposition du musée Aéronautique et Spatial SAFRAN pour le concert de l'orchestre CAMERATA Melun Val de Seine du 10/12/2011.

A l'occasion du concert de l'orchestre CAMERATA Melun Val de Seine, le musée Aéronautique et Spatial SAFRAN sera mis à la disposition de la commune le samedi 10 décembre 2011. Une convention a été adoptée afin de régler les différentes modalités ainsi que le montant de la mise à disposition pour 1800 €HT.

4- Questions diverses.

Monsieur RIEU fait remarquer que dans le cadre du concert de la Camerata, les frais de la mise à disposition du musée SAFRAN auraient pu être pris en charge par la CAMVS et non par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 8 heures 10.